

Compte rendu commun
des CAP Locales n°1 et 2
Liste d'aptitude 2016

Évreux, le 5 novembre 2015

Ces CAPL se sont déroulées les 3 et 4 novembre.

Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le Président de la CAP Locale nous a une nouvelle fois dit que s'il y a des vacances d'emplois, c'est en raison des surnombres en province à droite à gauche, sur le territoire.

Pour la CAPL de C en B :

Le président nous a informé que pour cette année, il y avait 6 potentialités de promotions et nous a rappelé que l'année passée, la direction avait classée 8 agents en excellent, pour 6 potentialités et 7 ont été retenus. Notons que 36 collègues ont postulé pour 2016.

La Direction ayant proposé 5 noms « excellent » dans son projet, nous avons indiqué au Président que nous évoquerions plusieurs dossiers et qu'il lui appartiendrait ensuite de compléter sa liste.

Nous avons donc demandé l'avis du directeur sur tous les dossiers pour lesquels nous étions mandatés, à savoir 25 dossiers. Après cet exercice, le Président a suspendu la séance afin de compléter les listes des agents proposés «excellent» et «très bon» et d'établir le classement des agents.

Au retour, il nous a présenté ses listes et afin d'augmenter les chances de promotion et pour faire face à de possibles défections ou réussite à des concours, la Direction a décidé de proposer 8 agents en « excellent », pour l'examen en CAP Nationale.

L'administration a ensuite indiqué qu'elle souhaitait limiter le nombre d'agents en « très bon » afin de ne pas figer la liste des agents proposés pour la CAP de l'année prochaine et de laisser place au débat.

L'agent proposé «excellent» non promu l'an passé et certains agents signalés au procès verbal l'année dernière sont proposés «excellent» cette année.

La liste des agents «excellent» a été abondée du nombre de dossiers manquants, comme prévu, et 2 agents ont été classé en « très bon ». Il est à noter également que le Président a souhaité que 2 agents soient mentionnés au PV afin de les suivre pour les années futures.

Pour la CAPL de B en A :

Pour l'année 2016, il y aura donc 1 collègue cadre B promuable pour notre département. Notons que 26 collègues ont postulé.

Afin d'augmenter les chances de promotions, et faire face à de possibles rétractations ou réussite à des concours, la Direction a décidé de proposer 2 agents en « excellent », pour l'examen en CAP Nationale. L'administration a souhaité limiter le nombre d'agents en « excellent » et en « très bon » afin de ne pas figer la liste des agents proposés pour les CAP des années à venir et laisser place au débat.

La Direction ayant proposé 2 noms « excellent » dans son projet, les débats étaient clos avant même d'avoir commencé...

Nous avons indiqué au Directeur que nous évoquerions plusieurs dossiers et qu'il lui appartiendrait ensuite de compléter ou non sa liste.

Nous avons demandé l'avis du directeur sur tous les dossiers pour lesquels nous étions mandatés, à savoir 14 dossiers. Après cet exercice, le Président a confirmé la liste des agents proposés «excellent», en indiquant également le rang de classement de chacun et présenté sa liste des agents proposés «très bon».

Certains agents proposés «excellent» non promus l'année dernière et/ou signalés au Procès Verbal sont proposés «excellent» et/ou « très bon » cette année. Au final, la liste des agents «excellent» n'a pas bougé et reste à 2 agents proposés et la liste des « très bon » est passée de 2 à 3 agents.

Solidaires Finances Publiques se félicite qu'à la suite des débats, un agent de plus ait été inscrit sur la liste des « très bon ».

En conclusion :

Pour Solidaires Finances Publiques, tous les dossiers devraient être présentés en CAP nationale. Nous dénonçons donc les directives de la Direction Générale qui ne permettent pas l'examen de toutes les candidatures en nationale et qui contingentent le nombre d'excellents.

De plus, le fait de comparer les agents, et ce sur des critères trop subjectifs tels que la notation, les appréciations littérales ou le profil croix, reste un exercice que nous nous refusons à exécuter et à cautionner.

Pour l'ensemble de ces motifs, les élus de Solidaires Finances Publiques se sont abstenus sur les propositions de la Direction pour les listes des « excellent » et des « très bon », et ont voté contre les dossiers « à revoir ».

Les élus de la CAP Locale N° 1 et 2.